




MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**  
64 240

Envoyé en préfecture le 27/10/2020  
Reçu en préfecture le 27/10/2020  
Affiché le   
ID : 064-216401471-20201027-A782020-AR

**Arrêté portant interdiction temporaire de circuler des véhicules d'un poids total excédant les 3.5 tonnes sur la voie communale n°20 dite Ithurbidia à Briscous**

**N° A 78-2020**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des récents glissements de terrain et pour des raisons de sécurité, la voie communale n°20 dite « Chemin Ithurbidia » ne peut supporter le passage de véhicules de fort tonnage.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules d'un poids total en charge excédant 3.5 tonnes est interdite temporairement sur la voie communale n°5 dite « Chemin Ithurbidia » à compter du Mardi 27 Octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Pour permettre l'exécution du présent arrêté, le panneau de signalisation nécessaire sera mis en place par les services techniques de la commune à l'intersection du Chemin Ithurbidia.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée en Mairie, sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren

Fait à Briscous, le 27 octobre 2020

Pour le Maire empêché,

L'Adjoint au Maire

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90    Télécopie : 05.59.31.77.07  
Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)  
Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>